

RECAPITULATIF DE LA TAXE DE SEJOUR

Année :

Période du 1er janvier au 31 décembre

Attention :

Date limite de versement le 1er mars de l'année suivante

Adresse du Trésor public du Cheylard :

5 rue de la république - 07160 CHEYLARD

Désignation de l'établissement versant :	
N° SIRET :	
Nom :	Tél./Mail :
Adresse de la location :	
Adresse du propriétaire :	

TABLEAU RECAPITULATIF

Mois	Nombre de nuitées taxables effectuées	Tarif	Montant de la taxe de séjour perçue
JANVIER			- €
FEVRIER			- €
MARS			- €
AVRIL			- €
MAI			- €
JUIN			- €
JUILLET			- €
AOÛT			- €
SEPTEMBRE			- €
OCTOBRE			- €
NOVEMBRE			- €
DÉCEMBRE			- €
TOTAL			- €

N'a pas loué cette année

A définitivement cessé son activité

Fait à

Date et Signature